

## Les choses avancent – mais dans quelle direction?

Voilà trois ans que la Chambre médicale, au printemps 2004, élisait à la tête de la FMH une équipe en bonne partie renouvelée. L'occasion est donc bonne d'une sorte de bilan intermédiaire, avant la Chambre ordinaire de cette année qui se tiendra le 3 mai à Bienne: qu'y a-t-il de neuf? Que reste-t-il dans le «pipe-line» des projets en cours?

Et que reste-t-il à imaginer, à transformer, pour que l'avenir de la FMH soit stable et fort? Car c'était bien cela le but essentiel de celles et ceux qui ont, à l'époque, souhaité un changement et voulu casser la spirale de la non-communication, de la suspicion et des intérêts particuliers.

Dans ce sens, je crois qu'un très grand chemin a été accompli – on doit penser là tant aux structures qu'aux méthodes de travail en cours dans notre association – et chacun, chacune peut s'en réjouir. Comme nous le verrons ci-dessous, la direction prise est certainement la bonne ... même si tout changement a son prix, son lot de tensions et de difficultés.

La création d'une Assemblée des délégués, maintenant fonctionnelle, avec une clé de représentation des groupes d'intérêts différente de celle de la Chambre médicale, est assurément un élément central de ce renouvellement.

Elle a un rôle qui est, suite à de multiples compromis, un subtil mélange de décisions à prendre, de mandats à distribuer, et de discussions de fond à tenir.

Elle a de par sa composition (tous les cadres politiques de la FMH, pratiquement, en sont) et de par sa fréquence de rencontre (toutes les 6-8 semaines) un poids qui la rend incontournable.

Elle ne doit, ceci dit, devenir ni un organe lourd ni une institution rigide; au contraire, elle doit, en dialogue libre avec le Comité central et en assumant toutes ses prérogatives, être le lieu de cette FMH qui discute et construit en se mettant d'accord sur des positions essentielles.

Un mot doit aussi être dit ici des organisations faïtières, qui regroupent dans nos structures des organisations de discipline de même orientation, des sociétés cantonales de la même région, etc.

Dans le cadre de la réforme de nos structures, on a soudain demandé énormément à ces structures dont certaines étaient déjà fonctionnelles, mais dont d'autres ont dû être créées *ex nihilo*, ou dont d'autres encore ont dû fusionner ou revoir leur fonctionnement en fonction du pouvoir réel qui était devenu le leur.

En outre, l'équilibre entre sociétés cantonales et sociétés de discipline a été touché par ces réformes – et cela ne peut pas s'imaginer sans quelques secousses.

Autrement dit, l'émergence d'organisations faïtières fortes, investies d'un pouvoir réel et d'une reconnaissance officielle par leur rôle à l'Assemblée des délégués, pose des

questions de délimitations des compétences entre elles et avec la FMH elle-même.

On n'a rien sans rien, on n'a pas la démocratie et une représentativité améliorée sans susciter des appétits! Tout cela est encore «en travail» et demandera logiquement un peu de temps pour trouver sa stabilité.

Le Comité central lui-même avait été laissé délibérément de côté dans toute cette phase de réforme des structures, dans l'idée qu'un «point fixe», stable, était nécessaire pour mieux gérer le changement. La Chambre médicale de décembre dernier a cependant souhaité accélérer le rythme à ce sujet et là aussi, donc, dans les mois qui viennent, des modifications fondamentales sont prévues: nombre de membres, mode de travail, structuration, fonctionnement ...

Enfin, pour évoquer encore les méthodes de travail et la culture de dialogue que nous essayons inlassablement d'établir, je voudrais citer l'élaboration de plus en plus fréquente de projets et de prises de position par des groupes de travail réellement représentatifs des diverses parties du corps médical.

La restructuration du Bulletin des médecins suisses, avec notamment un développement considérable de la place dévolue aux lettres de lecteurs/lectrices et aux discussions internes avec le Comité central et avec une très grande ouverture éditoriale, en est aussi un exemple.

Tout cela, tout ce fonctionnement plus souple et ouvert, et du coup beaucoup moins cadré, demande une grande maturité politique à chacun de nos membres, à chaque association locale ou régionale ou de spécialistes, et la plupart ont su faire la preuve de cette exigence élevée, de cette maturité supplémentaire.

«L'état de grâce» du début de cette nouvelle période pour la FMH a maintenant fait place à une ambiance de travail «normale». Que des tensions se fassent jour appartient forcément à la mise en place de changements aussi profonds; il s'agit avant tout je crois de manifestations de l'énergie présente dans le corps médical, de l'envie de chacune de nos organisations de s'engager pour ses membres, pour ce qu'elle croit juste.

On ne peut pas imaginer une convergence spontanée des positions, face à des intérêts spécifiques, et c'est bien le rôle du «pouvoir central» de trouver des dénominateurs communs pour travailler à la cohésion.

Ainsi, il nous faudra sans doute encore quelques années pour trouver une stabilité nouvelle – et c'est un champ de travail passionnant, que je me réjouis assurément de continuer à parcourir avec le Comité central!

Jacques de Haller, président de la FMH